

Dossier Mini-Stage

Lycée Polyvalent de la Mer

Gujan-Mestras - Biganos

Nom du stagiaire :

Prénom du stagiaire :

Classe et Etablissement d'origine :



IMPORTANT

Merci de nous informer de vos contraintes de dates sur la période du 14 mars au 10 avril 2019, (brevet blanc, sortie, ...) afin de ne pas programmer de mini-stage.

Intitulé du ou des formation(s) choisie(s) (**maxi 2**) :

1.

2.

Ce carnet individuel, intitulé « Dossier mini-stage » contient :

- Une notice explicative
- Une convention type, valable pour tous les stages à remplir
- La fiche d'évaluation.

Lycée polyvalent de la Mer

Site de Gujan-Mestras ➤ 29 Allée de la Barbotière – 33470 Gujan-Mestras – Tél 05.56.22.39.50. Email : ce.0332870r@ac-bordeaux.fr
Site de Biganos ➤ 46 bis, avenue de la Libération - 33380 Biganos – Tél : 05.56.82.60.16

Notice Explicative

Ce livret est commun à tous les mini-stages. Il vise à simplifier la gestion administrative et leur suivi.

L'élève est acteur et porteur de son projet d'orientation. Le livret est remis par le Chef d'Etablissement d'origine aux élèves désirant faire des mini-stages.

Etape 1 : Compléter la fiche d'inscription « Convention mini-stage » et la remettre au collège qui la transmettra au Lycée polyvalent de la Mer.

Etape 2 : La convention est signée par le responsable légal, l'élève et l'établissement d'origine d'une part et le Lycée polyvalent de la Mer d'autre part.

Etape 3 : Lors du mini-stage, l'élève apporte obligatoirement son livret dont la fiche de suivi sera renseignée et validée par l'établissement d'accueil et/ou le responsable pédagogique du mini-stage, cette fiche sera signée ensuite par le responsable légal (qui prendra ainsi connaissance du résultat du mini-stage) avant le retour au collège.

Etape 4 : Le livret sera un point d'appui à la prise de décision dans le cadre de l'orientation.

CONVENTION DE MINI-STAGE

Entre : Le lycée Polyvalent de la Mer - 29, Allée de la Barbotière - 33470 GUJAN-MESTRAS – Tél 05.56.22.39.50
Représenté par le Proviseur, Monsieur Bertrand LALUQUE.

ET

Etablissement scolaire :

Représenté par : En qualité de

➤ **Date(s) non envisageable(s) sur la période du 14 mars au 10 avril pour un mini-stage :**

- -

L'élève : Nom Prénom Date de naissance/...../.....

Classe

Adresse

Représenté(e) légalement par

Tél élève : Tél responsable :

Mail responsable :

Il est convenu ce qui suit :

1) L'élève fera un mini-stage pour l'orientation
au Lycée Polyvalent de la Mer sur le site de : Gujan-Mestras Biganos

2) L'élève se rendra au Lycée polyvalent de la Mer par ses propres moyens et se présentera à la Vie Scolaire en arrivant.

3) Le mini-stage se déroulera :

Formation : 1)

Date : le

Horaire : de à

Formation : 2)

Date : le

Horaire : de à

- 4) Ce stage a pour but de sensibiliser l'élève à l'enseignement professionnel, de l'aider à approfondir ses motivations en matière d'orientation et de lui offrir l'accès à l'information sur les formations dans le cadre de la construction d'un projet personnel.
- 5) Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure sous statut scolaire. Il est soumis au règlement intérieur du Lycée polyvalent de la Mer en particulier en matière de sécurité et d'horaires.
- 6) Les articles R 234-11 / R 234-12 / R 234-16 concernant les travaux dangereux et interdits s'appliquent aux élèves de moins de 18 ans. Il est interdit à l'élève d'exécuter des travaux dangereux, que ça soit dans l'utilisation de machines ou de produits. Le stagiaire participera, dans les limites légales, aux activités du Lycée polyvalent de la Mer.
- 7) L'élève est assuré par le contrat de son établissement (collège, lycée, autres) dans le cadre de Projet Personnel/Education et Orientation, pour les journées et stages régis par la présente convention. En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Proviseur du Lycée polyvalent de la Mer s'engage à prendre toutes dispositions utiles. L'établissement du stagiaire et ses parents seront immédiatement prévenus des dispositions prises.
- 8) En dehors des horaires et périodes fixés à l'article 3 de la présente convention, le stagiaire ne sera plus sous la responsabilité ni du Lycée polyvalent de la Mer, ni de l'établissement scolaire d'origine.
- 9) Toute difficulté rencontrée au niveau du comportement, du respect du règlement intérieur du Lycée polyvalent de la Mer, de l'absence de l'élève, sera portée à la connaissance du Responsable de l'Etablissement d'origine. En cas de fautes graves, le Proviseur du Lycée polyvalent de la Mer est en droit de mettre fin au stage, en le signalant immédiatement au Responsable de l'Etablissement d'origine. En signant cette convention, l'élève lui-même qui s'engage à :
 - ✓ Avoir un comportement correct,
 - ✓ Respecter le matériel mis à sa disposition
 - ✓ Avertir immédiatement le lycée et le collège en cas d'absence.
- 10) La présence au mini-stage est obligatoire. Toute absence devra être justifiée le jour même auprès du Proviseur du Lycée polyvalent de la Mer **et** auprès du Responsable de l'Etablissement d'origine.

Fait à :

Le :/...../.....

Etablissement d'origine du stagiaire

Le Proviseur
B. LALUQUE

Le Principal / Proviseur

Vu et pris connaissance, Le représentant légal :

L'élève

Fiche mini-stage

Suivi et Appréciation

Nom : Prénom :

Collège/Lycée / classe :

Nom du professeur tuteur :

Spécialité concernée par le mini-stage :

1/ A remplir par le stagiaire :

Quelles sont les raisons de ce choix ? (Soyez précis)

-

-

-

Qu'avez-vous retenu de cette journée d'immersion ?

-

-

-

Qu'avez-vous particulièrement apprécié ?

-

-

-

2/ A remplir par le professeur tuteur de l'établissement d'accueil

Observations sur le stagiaire		++	+	0	-
ATTITUDE	Tenue-comportement				
	Capacité à communiquer				
LA SEQUENCE	Intérêt et participation aux activités Proposées				
LA FORMATION	Connaissance a priori sur le métier				
	Curiosité professionnelle manifestée				

Observations générales :